



Travaux de dégagement des arbres et des branches près des fils électriques

Ville de Carignan

Secteur de la rue Gertrude et de la piste cyclable

2026-2027

Hydro-Québec réalisera d'importants travaux de dégagement d'arbres et de branches à proximité des lignes électriques qui alimentent la ville de Carignan. Ces interventions visent à améliorer la fiabilité du service et à réduire les risques de pannes, particulièrement lors d'événements météorologiques importants.

Nature des travaux

Dans le secteur de la rue Gertrude et le long de la piste cyclable, les travaux comprendront :

- L'élagage de nombreux arbres
- L'abattage de **97 arbres identifiés comme à risque**, notamment en raison de leur instabilité ou de leur proximité avec les fils électriques

Ces arbres ont été ciblés à la suite d'un inventaire réalisé par un technicien forestier. Les interventions s'inscrivent dans un programme d'entretien cyclique visant à assurer la continuité et la qualité du service électrique sur une ligne triphasée qui alimente près de **1 070 clients** dans le secteur.

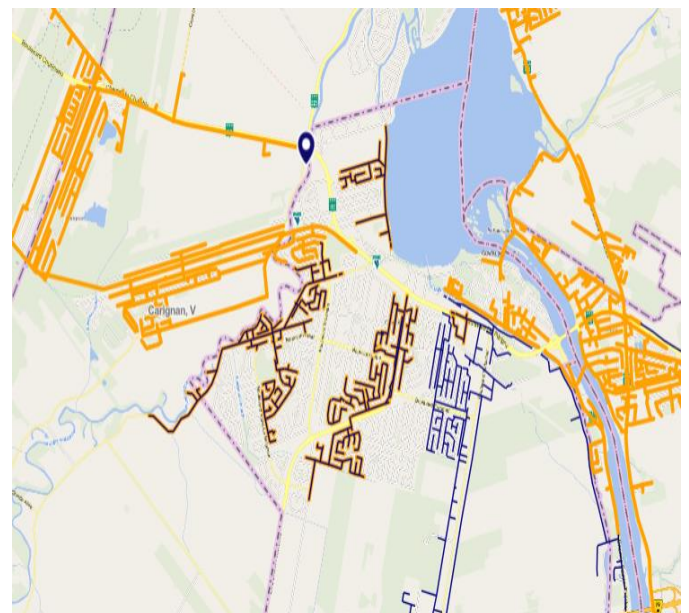


Balayez le code QR pour savoir où et quand se dérouleront les travaux près de chez vous.

Propriétaires des arbres

Les propriétaires concernés ont été informés à l'avance des travaux afin de leur permettre de se préparer aux impacts possibles.

À noter que, pour l'abattage des arbres identifiés, Hydro-Québec a obtenu l'accord des propriétaires, ou les a avisés conformément à la Loi sur la protection des arbres.



Les travaux prévus à Carignan se dérouleront en 2026-2027

Les différentes étapes de dégagement des arbres et des fils

Quelles sont les méthodes d'intervention utilisées ?

Élagage

Coupe de branches pour assurer le dégagement sécuritaire des fils électriques. Méthode privilégiée en milieu urbain (villes, banlieues et villages).

Déboisement sélectif

Coupe au ras du sol des arbres à grand déploiement tout en conservant les espèces compatibles avec le réseau qui, en croissant, ne risquent pas de s'approcher trop près des fils électriques. Méthode privilégiée en zone boisée.

Coupe d'arbres à risque et de branches en surplomb

Coupe des arbres ou des branches fragiles ou vulnérables susceptibles de tomber sur les fils électriques.



Un arbre à risque identifié en prévision des travaux d'abattage.

Pourquoi les résidus peuvent-ils être laissés sur place ?



Économies substantielles (représentent jusqu'à la moitié des coûts des travaux.)



Protection de la faune et de la flore (enrichissement des sols, création d'habitats, lutte contre l'érosion...)



La personne propriétaire de l'arbre doit choisir comment disposer des résidus. Elle peut également communiquer avec sa municipalité pour connaître les options de recyclage et de collecte offertes.

Pour plus d'information

Relations avec le milieu
Estrie-Montérégie-Centre-du-Québec



[1 866-388-1978](tel:18663881978)



affairesregionales@hydroquebec.com